



**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
SUR LES INFORMATIONS ESSENTIELLES DU BP 2025**

☛ **Présentation simplifiée des ressources et des charges - section de fonctionnement**

	<b>BP 2025</b>
Attribution de compensation	12 388 770 €
Impositions directes	25 355 750 €
Droits de mutation	1 150 000 €
Autres produits de fiscalité	721 391 €
Dotations globale de fonctionnement	2 457 117 €
Compensations fiscales	752 040 €
Dotations, subventions, participations	1 669 600 €
Participations des familles, des usagers,...	1 651 100 €
Produits du domaine, remboursements, autres participations	1 552 034 €
FCTVA fonctionnement	200 000 €
Aide Etat Fonds de soutien	333 928 €
<b>Total</b>	<b>48 231 730 €</b>
Excédent N-1	1 247 534 €
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>49 479 264 €</b>

	<b>BP 2025</b>
Charges de personnel (chapitre 012)	21 524 000 €
Participations obligatoires (CCAS, BSPP, CDE,...)	1 690 792 €
Subventions aux associations et autres	1 330 108 €
Fonds de compensation des charges de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre	328 556 €
Autres dépenses de gestion	14 295 808 €
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>39 169 264 €</b>
Prélèvement FNGIR	3 640 000 €
Prélèvement FPIC	240 000 €
Prélèvement DILICO (nouveau 2025)	60 000 €
<i>Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités</i>	
<b>Total des prélèvements</b>	<b>3 940 000 €</b>
Intérêts de la dette + ligne de trésorerie – Ville	895 000 €
Intérêts de la dette PPP (contrat de partenariat public privé)	275 000 €
<b>Total des charges financières</b>	<b>1 170 000 €</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>44 279 264 €</b>

## ☞ Un recours limité à la fiscalité

Pour l'année 2025, il est proposé de maintenir les taux d'imposition de l'année 2024 :

- 20,60 % sur la taxe d'habitation s'appliquant aux résidences secondaires
- 27,82 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 23,36 % pour la taxe sur le foncier non bâti

Le taux de la taxe sur le foncier bâti de THIAIS reste le 2<sup>ème</sup> taux de le plus bas du département.

## ☞ Une masse salariale contenue grâce à des efforts de gestion

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les effectifs permanents de la commune s'établissent à 326 emplois permanents pourvus (soit 322 personnes physiques), occupés par des agents titulaires ou des contractuels (CDD ou CDI), auxquels s'ajoutent :

- 8 assistantes maternelles
- 7 apprentis
- les emplois non permanents occupés par des vacataires : surveillants cantine/garderie, animateurs de centres de loisirs, enseignants sportifs de l'école municipale des sports, enseignants artistiques de l'Académie des arts.

Le montant des charges de personnel inscrit au Budget 2024 s'élève à 21.524.000 €, soit 48,61% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est inférieur à celui de la moyenne des communes.

## ☞ Autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement vers la section d'investissement

L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à 5.200.000 € ; il est composé :

- de l'épargne brute dégagée sur l'exercice 2025, soit 3.952.466,24 €
- de l'excédent 2024 (1.247.533,76 €), repris dans le budget 2025 et affecté au financement des opérations d'équipement.

Dépenses		Recettes
Remboursement du capital de dette	4 135 000 €	5 200 000 € Autofinancement
Loyers financiers du PPP (capital)	1 106 000 €	1 130 000 € FCTVA
Subvention Brigade sapeurs pompiers	150 000 €	1 000 000 € Taxe d'aménagement
Installations de chauffage (renouvellement)	152 320 €	191 000 € Amendes de police
Participation recapitalisation EPA ORSA	129 726 €	1 000 000 € Participation PUP (non affectée à une opération)
Opération SENIA	850 000 €	631 084 € Participation PUP et subventions SENIA
Programme voirie/espaces urbains/USV	2 747 800 €	665 000 € Subventions opérations voirie/espaces urbains/espaces verts
Plan vélo tranche 2025	1 200 000 €	490 000 € Subventions plan vélo
Rénovation et transformation des bâtiments	2 520 900 €	460 192 € Subventions opérations rénovation et transformation des bâtiments communaux
Autres opérations d'équipement annuelles	1 075 530 €	3 300 000 € Emprunt 2025 (maximum)
<b>TOTAL</b>	<b>14 067 276 €</b>	<b>14 067 276 €</b>

☛ Une dette maîtrisée

	Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	
Encours dette Ville	28 260 728 €	
Encours dette PPP	7 028 691 €	
Encours dette Ville + PPP	35 289 419 €	
A déduire: aide Fonds de soutien	1 001 781 €	<b>par habitant</b>
<b>Encours au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour ratio dette Ville</b>	<b>27 258 947 €</b>	<b>846 €</b>
<b>Encours au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour ratio dette Ville + PPP</b>	<b>34 287 638 €</b>	<b>1 064 €</b>

En 2025, le montant de la dette nouvelle (3.300.000 € au maximum) sera inférieur au montant du remboursement du capital des emprunts de la Ville (4.135.000 €).

☛ Ratios officiels du BP 2025 (pour 32.234 habitants)

INFORMATIONS FINANCIÈRES – RATIOS		
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 373,68 €
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 496,30 €
3	Dépenses d'équipement brut/population	308,13 €
4	Encours de dette/population (ratio dette Ville+PPP - aide FDS)	1 063,71 €
5	DGF/population	76,23 €
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	48,61%
7	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	100,38%
8	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	20,59%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	71,09%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	8,19%